



COMMUNE DE
SAINT SAUVEUR SUR TINÉE

04.93.02.00.22 Tél
04.93.02.05.20 Fax
mairie.st-sauveur-sur-tinee@wanadoo.fr Mail

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

DICRIM

Date d'élaboration
Septembre 2016



PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations de la municipalité.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et, de le conserver précieusement.

Je vous souhaite une bonne lecture en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire de Saint Sauveur sur Tinée

Pour en savoir plus
Mairie : 04.93.02.00.22

Cadre législatif

- L'article L.125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Les articles R.124-1 à D.125-36 du code de l'environnement relatif à l'exercice du droit à information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, climatique (tempête...), feux de forêt
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique (intervention humaine), ils regroupent les risques industriels, rupture de barrage, transport de matières dangereuses (par route ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation). Deux critères caractérisent le risque majeur :
 - **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
 - **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerre, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

DOCUMENT A CONSERVER



LE RÔLE DES AUTORITÉS

Une gestion globale et partagée du risque

L'ÉTAT

- ▶ Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance risque).
- ▶ Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la DDT.
- ▶ Élabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN – PPRT)
- ▶ Organise les plans de secours dans le département notamment l'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (plan ORSEC).
- ▶ Gère la crise dans le cas d'un évènement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

LA COMMUNE

- ▶ Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements.
- ▶ Informe les citoyens (DICRIM).

LE SDIS

- ▶ Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- ▶ Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LES ÉCOLES

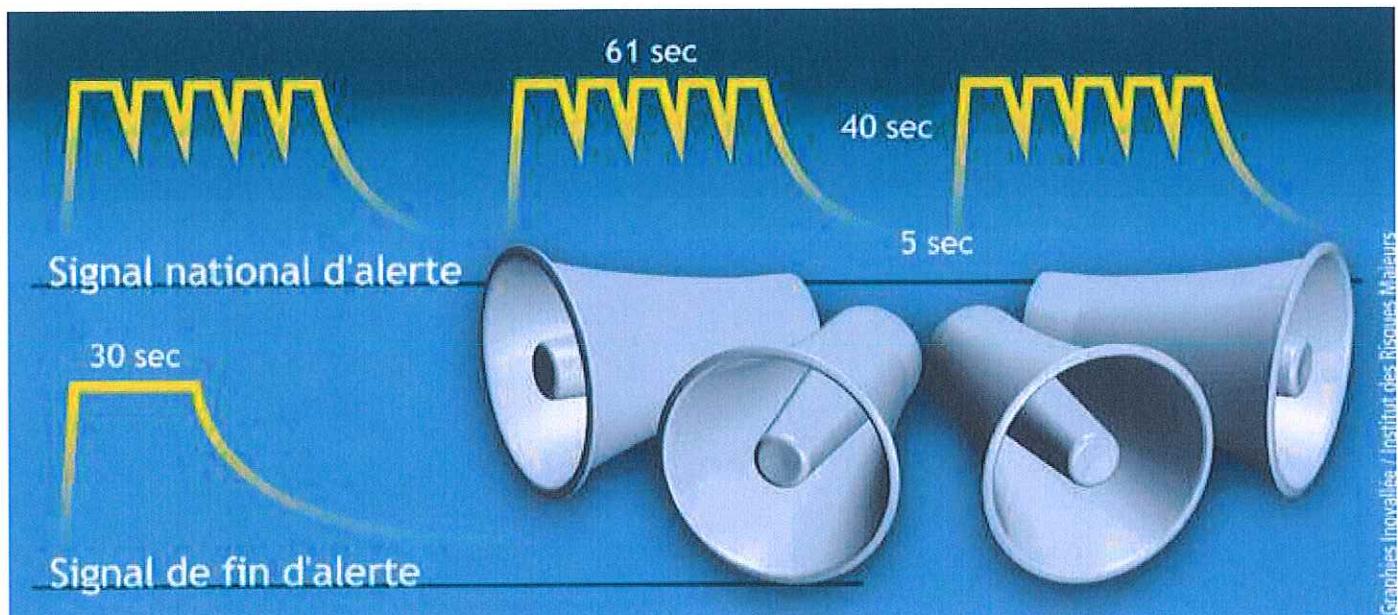
- ▶ Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.



Informations générales

L'alerte

Le signal national d'alerte



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



RISQUE CANICULE

Protégez-vous de la chaleur

- Évitez sorties et activités physique (sport, jardinage, bricolage) aux heures les plus chaude (entre 12h et 16h)
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers et amples de couleur claire.
- Fermez les volets / rideaux des façades exposés au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les la nuit, en provocant des courants d'air.
- Donnez de vos nouvelles à vos proches ou à la mairie.

Rafraîchissez-vous

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièces fraîche, supermarchés, cinémas, musées...)
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur, gant de toilette ou vêtements humides)

Buvez et continuez à manger

- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif et ne consommez pas d'alcool
- Mangez comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes

Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien

- Surtout si vous prenez des médicaments ou si vous ressentez des symptômes inhabituels

N'hésitez pas aider et à vous aider

- Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal
 - Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et aidez-les à manger et à boire
- Si une personne est victime d'un coup de chaleurappelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 de votre mobile.**

- Mettez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche
Ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air

RISQUE DE VAGUE DE FROID

A la maison

- Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)
- Écoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant)

Pour votre sécurité

- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager de la neige
- Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige

Pour votre santé

- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant tête et mains)

Si vous devez absolument vous déplacer

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation et signalez votre départ et la destination à des proches
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couverture...)
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé
- Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté. Éteignez votre moteur, appelez les secours et attendez

Soyez vigilant et signalez aux services de secours une personne sans domicile ou en difficulté

Informez-vous sur les prévisions météo : <http://www.meteo.fr>

<http://www.sante.gouv.fr/canicule/>



AFFICHE D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES ET LES CONSIGNES

Saint-Sauveur-sur-Tinée

ALPES-MARITIMES
Provence-Alpes-Côte d'Azur



rupture de
barrage



transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



mouvements de
terrain



inondation



sismicité
zone 4

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

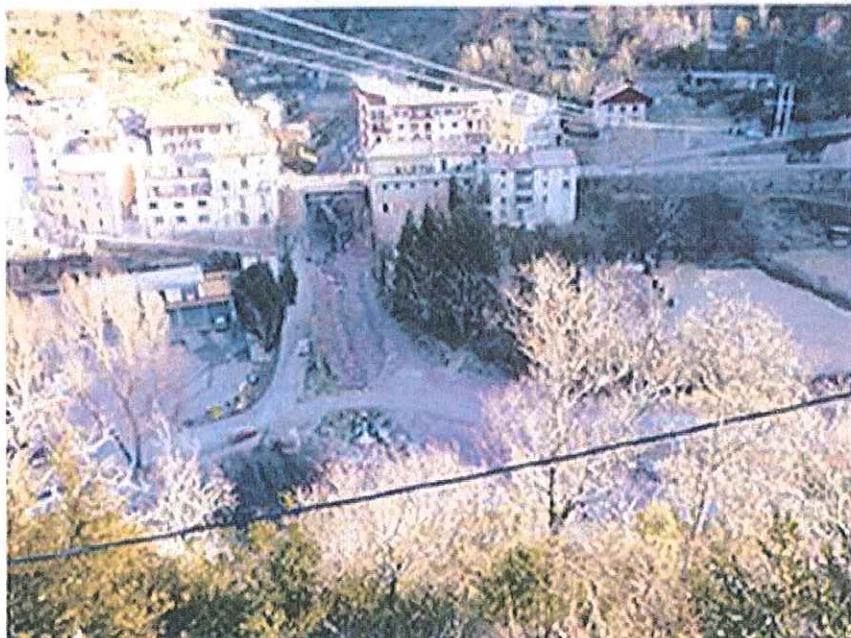
> en préfecture, le Document Départemental sur
les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables



Prise en compte du risque au travers du Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé en 2014

Une inondation peut être due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables, la remontée de la nappe phréatique, un ruissellement en secteur urbain

Le risque d'inondation dans la commune

Le risque d'inondation provient de la Tinée, du Riou et de la Vionène.

Il est dû principalement à une augmentation du débit d'eau provoquée par des pluies importantes et durables

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des prescriptions
- la surface et la pente du bassin versant : plus le bassin versant est étendu et plus la quantité d'eau ruisselée rejoignant le lit de rivière est importante.

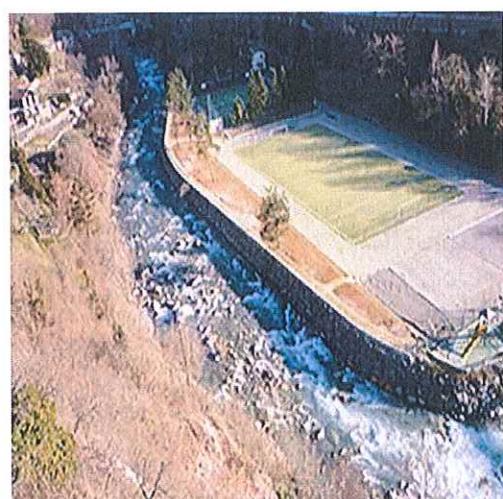




TABLEAU DES ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES RECENSÉS

Date	Cours d'eau concernés	Dégâts relevés et commentaires
1931	La Vionène	Une passerelle très endommagée.
4 ^e trimestre 1931	La Tinée	Une passerelle détruite et murs de soutènement de route endommagés
1958 ou 1960	Vallon de la Ruinas	Un éboulement naturel, 600 m en aval du village, avait obstrué le lit de la Tinée et créé un lac jusqu'au village.
1974	Le Riou	Des habitations riveraines auraient subi des dégâts. Le niveau d'eau a probablement atteint la base de la voûte du pont de la RD 2205.
1981	Le Riou	Fortes coulées boueuses sans sinistre.
5 et 6 novembre 1994	La Mollières	En amont du lieu dit Peyre Blanque, dépôt de lave d'environ 2500 m ² , affouillement de la rive droite en aval sur 400 m ² par suite d'embâcles au droit de la ravine de Cayre de la Tour. Au droit de Peyre Blanque, érosion des berges de la Mollières, affouillement du lit du "torrent des cascades" et 100 m ² de forêt emportés. En aval de Peyre Blanque, le tablier du pont du Bois Noir emporté et 20 m ² emportés en rive droite du pont. Lieu dit les deux Aygues, 200 m ² de friches privées emportées. Lieu dit le Vallon de Foulques, apport de 3 m de lave dans le lit de la Mollières sur environ 1000 m ² .
		Piste de Peyre Blanque endommagée. Piste de Pont de Paule ravinée sur 2000 m.
		Dégâts importants sur la RD 2205, coupure de téléphone, manque d'eau potable. Pont de Paule: la protection du talus en enrochement est emportée, affouillement sur 70 m en dessous de la chaussée, circulation sur une demi chaussée.
		Lieu dit Salvaire: glissement de terrain dû aux inondations, 1000 m ² de friches privées emportées. Traversée de St Sauveur: débordements importants sur le terrain de football, débordements localisés à l'amont du collège en rive droite; érosion très marquée de l'ensemble du talus routier et de la départementale en rive gauche.
		Les eaux seraient montées jusqu'au niveau de la base de la voûte du pont de la RD 2205.
5 ou 6 novembre 1995	La Mollières	Sentier Peyre Blanque emporté sur 40 m.
3 janvier 1997	La Tinée	Lieu dit la Cascade: glissement de terrain dû entre autre à une érosion progressive du pied de versant par la Tinée
6 et 7 novembre 1997	La Tinée	Lieu dit la Cascade sur la RD 2205, 4 km à l'amont de St Sauveur, érosion par la Tinée du pied du glissement de terrain du 03/01/1997 avec reprise légère du glissement.



Date	Cours d'eau concernés	Dégâts relevés et commentaires
		Fissures sur la chaussée au pied du glissement. RD 30: submersion de la chaussée en rive droite de la Tinée. Alerte et évacuation des habitants. Lieu dit la Coste: érosion de la berge gauche et inondation d'un pré.
17 août 1998	Erosion, ravinement de deux vallons suite à un orage violent	Ravin du Coularet: sortie de deux vallons avec apport de 300 m ³ de matériaux sur la RD 2205, ouvrages sous route bouchés et débordement sur la route.
28 juillet 2001	Torrent de la Mouta	Vallon de la Mouta: débordement torrentiel de matériaux (20 000 m ³) dans le lit de la Tinée. 1 ha de surface couverte sur le cône de déjection, effet de retenue sur la Tinée d'environ 200 m vers l'amont, déviation du lit de la Tinée sur sa berge droite.
	La Mollières	Versant rive droite du vallon de la Mollières, de la confluence avec la Tinée jusqu'à la prise d'eau de l'usine hydroélectrique, coulées de boue et de dépôt de lave des torrents en rive droite du Vallon de Mollières. Dommages importants sur le local de transformation de l'usine.
4 juillet 2010	Le Riou	Engravement de la piste rive gauche de la Tinée à l'aval de la confluence.

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation



► fermez portes,
fenêtres, soupiraux,
aérations



► montez à pied
dans les étages



► n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



► fermez le gaz
et l'électricité



► écoutez la radio
► respectez les
consignes des
autorités

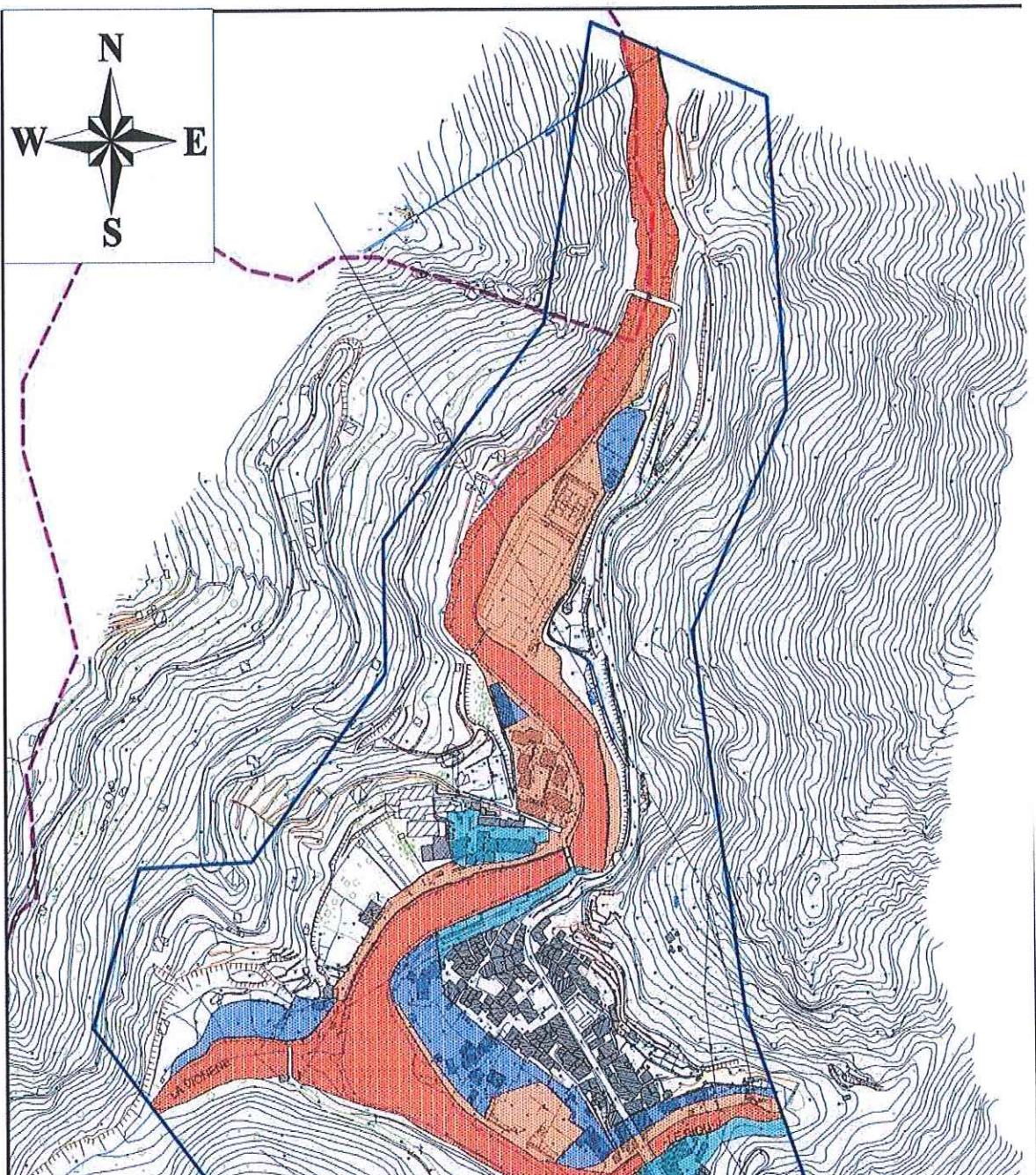


► ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



Plan de Prévention des Risques Inondation

Carte des aléas torrentiels



Légende

Périmètre d'étude

Limite de commune

Niveau d'aléa

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

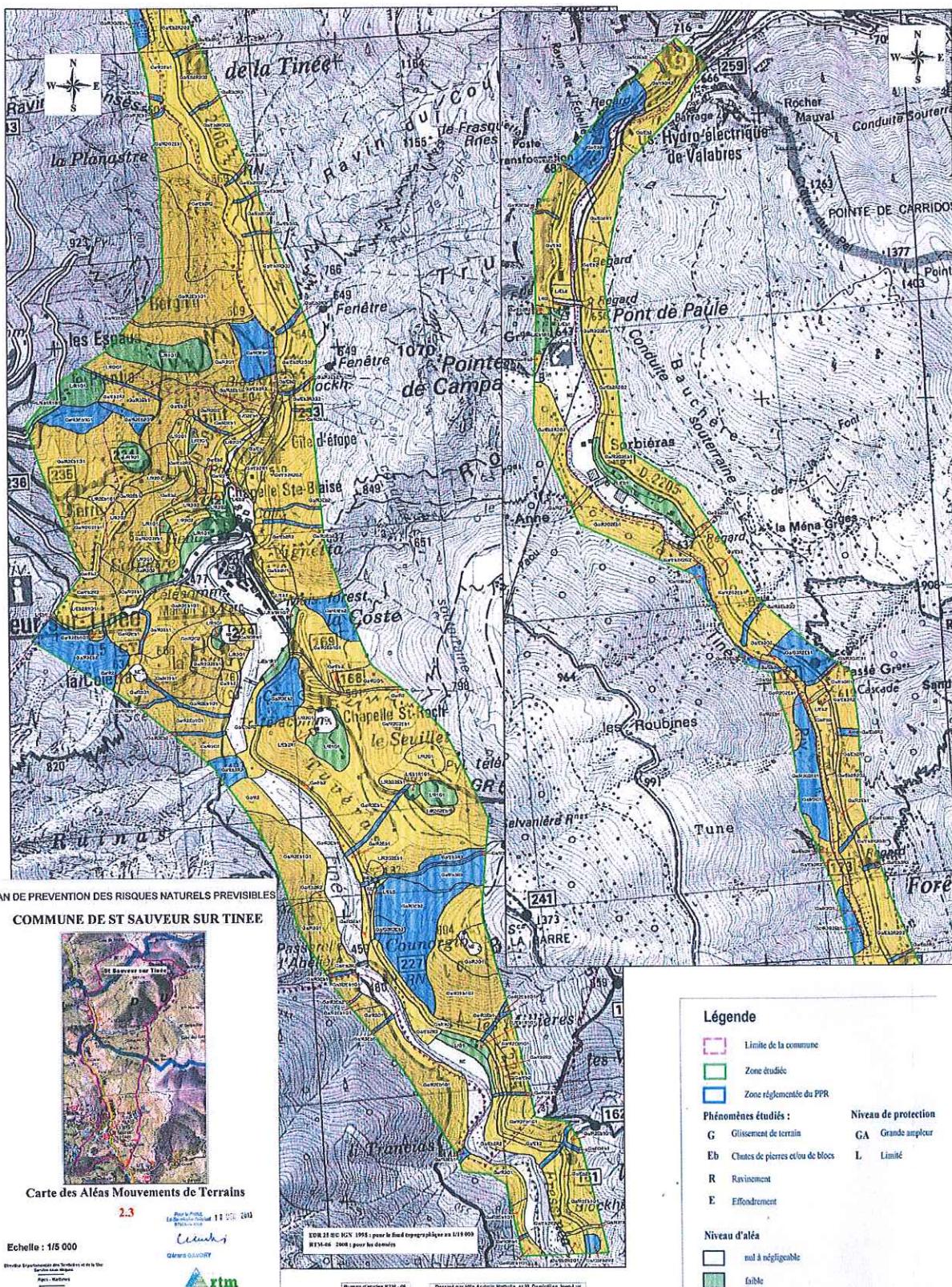
Aléa glissement de terrain



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

Prise en compte du risque au travers du Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain approuvé en 2013



Légende	
	Limite de la commune
	Zone étudiée
	Zone réglementée du PPR
Phénomènes étudiés :	
G	Glissement de terrain
Eb	Chutes de pierres et/ou de blocs
R	Ravinement
E	Effondrement
Niveau de protection	
G	GA Grande amplitud
Eb	L Limité
Niveau d'alea	
	nul à négligeable
	faible
	moderé
	fort



Illustration 8 : Problématique de chutes de blocs au niveau du village de St-Sauveur-sur-Tinée (vue prise du quartier St Roch)

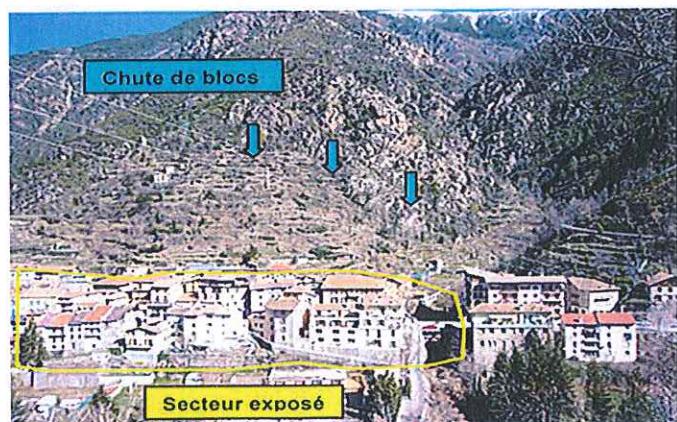


Illustration 9 : Problématique de chutes de blocs au niveau du village de St-Sauveur-sur-Tinée (vue prise du quartier Bergiu)



Illustration 4 : Glissement de terrain dans le secteur de la Cascade (cliché RTM 06 - janvier 2007).



TABLEAU DES ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES RECENSÉS

Date	Localisation du phénomène	Dégâts relevés et commentaires
Pour les phénomènes de chutes de blocs		
21 octobre 1886	Tuvéras – Les Millières Éboulement dont un rocher de 10 m ³	Route nationale N°205 complètement obstruée. Le déblaiement a duré plusieurs jours
novembre 1926	RD 2205, canton du Frachet Chutes de blocs	Têtes de ponceaux détériorées. Murs de soutènement de la RD205 endommagés, parapets détruits
08 novembre 1951	RD 2205, canton du Frachet Eboulement	RN 205 coupée
mars 1960	Tuvéras – Les Millières Eboulement	RN205 obstruée
27 juin 1962	Site de Bauchère, 600 m en aval du pont de Paule Eboulement rocheux provenant du versant de Bauchère	Circulation interrompue sur la RN 205 de 12h30 à 14h
27 mai 1965	Site de Bauchère, 50 m en aval du pont de Paule Eboulement d'environ 45 m ³	Trois-quarts de la largeur de la chaussée obstruée
22 août 1965	RD 2205, canton du Frachet Divers éboulis pour un total de 50 m ³ environ	pas de désordres significatifs relevés
décembre 1978	Lieu-dit Le Bois Noir Eboulement survenu en Forêt Communale de St-Sauveur-sur-Tinée provenant de rochers à 20 m en rive droite du ravin de Rossignol (affluent rive gauche de la Tinée)	Peuplement de pins et feuillus emporté sur une surface de 250 ares Piste du vallon de Mollière obstruée sur 20 m de long
11 décembre 1990	RD 2205, canton du Frachet Eboulement 2km en amont de Saint-Sauveur	CD 2205 obstruée par une dizaine de tonnes de rochers
14 janvier 1994	RD 2205, canton du Frachet Eboulement en masse d'une partie de la falaise située en Forêt Domaniale RTM de la Tinée (falaise de quelques centaines de mètres en amont de la RD 2205) dont une partie arrivée sur la RD 2205	Plusieurs centaines de m ³ de blocs éboulés sur la chaussée de la RD 2205
17 août 1998	RD 2205, canton du Frachet Sortie de 2 vallons avec apport de matériaux sur la route départementale	Chaussée RD2205 encombrée d'environ 300 m ³ de matériaux pour les deux vallons Glissière de sécurité endommagée sur 50 m
4 novembre 2000	RD 2205, canton du Frachet (ravin de l'enclave) Chute d'un bloc d'environ 3 m ³ stoppé par un ponceau de la RD 2205	La glissière de sécurité sur le ponceau de la RD 2205 a été légèrement tordue
15 novembre 2000	RD 2205, canton du Frachet (ravin des Crêtes) Chute d'un gros bloc de 15 m ³ et d'autres plus petits qui se sont arrêtés dans le vallon des Crêtes au gré de replats ou d'ouvrages RTM. Seul un bloc est descendu jusqu'à la RD 2205; sur un volume total d'environ 50 m ³	Glissière de sécurité, chaussée de la RD 2205 poinçonnée. Fermeture de la RD 2205 du 16 au 18/11/2000



Date	Localisation du phénomène	Dégâts relevés et commentaires
07 mars 2002	RD 2205, canton du Frachet (ravin Coularet - Frachet) Chute de blocs (10 m ³ environ) provenant des affleurements rocheux dans le versant entre les ravin du Coularet et du Frachet, une partie des éléments se sont stabilisés dans la pente, certains éléments ont atteint la route RD 2205 et 1 bloc de 1 m ³ s'est immobilisé dans les prés en rive gauche de la Tinée	Pierres arrivées sur la RD 2205 issues de la fragmentation des plus gros blocs arrêtés en amont. Une douzaine de pins abattus ou cassés
08 décembre 2006	RD 2205, canton du Frachet (ravin de Coularet) Eboulement en masse (volume estimé à plus de 50 m ³) avec des blocs de 1 à 2 m ³ arrivés en contrebas de la RD 2205	Glissière de sécurité emportée sur 20 m de long. Bordure de la chaussée emportée 3 m ² . Ouvrages RTM (gabions) endommagés
25 février 2006	Tuvéras – Les Millières Eboulement de la paroi rocheuse du versant amont de la route RD2205 à l'entrée du village de St-Sauveur-sur-Tinée (volume estimé à environ 1000 m ³)	Chaussée entièrement recouverte sur une distance d'environ 50 m, parapet détruit et un réverbère renversé. Interruption de la circulation sur la RD 2205 dans les 2 sens, mise en place d'une déviation vers les gorges du Cians et du Daluis
21 – 22 novembre 2007	RD 2205, canton du Frachet (vallon du Coularet) Chute de blocs	Deux blocs d'environ ½ m ³ chacun (le 21) et 3 m ³ de matériaux (le 22) sont arrivés sur la chaussée et ont nécessité l'intervention des services de la SDA pour dégager la chaussée
Janvier 2008	RD 2205, canton du Frachet Eboulement rocheux au sommet du ravin des Crêtes	Beaucoup d'ouvrages en gabions ont été endommagés : les derniers rangs ont été renversés ou déchirés
Pour les phénomènes de glissement de terrain		
03 janvier 1997	Lieu-dit la Cascade - Rive gauche de la Tinée Glissement de terrain de 500 000 m ³ provenant du versant Bauchère	Route déformée sur 150 m et forêt de châtaigniers affectée (< 1 ha)
07 novembre 1997	Lieu-dit la Cascade - Rive gauche de la Tinée Erosion par la Tinée du pied de glissement de terrain du 03/01/1997 avec reprise légère du glissement	Fissures sur la chaussée de la RD 2205 20 à 40 000 m ³ de matériaux (remblais + enrochements en cours de pose) sont emportés par la Tinée

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- abritez-vous sous un meuble solide
- éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche

APRES



- fermez le gaz et l'électricité



- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur

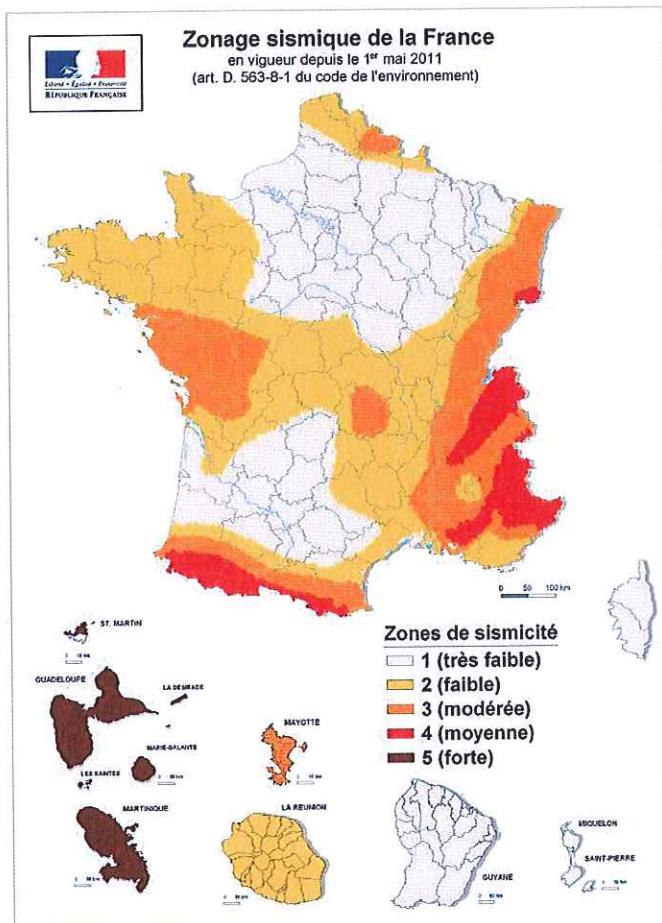
- éloignez-vous de la zone dangereuse
- rejoignez le lieu de regroupement

- respectez les consignes des autorités



RISQUE SISMIQUE

Les séismes sont, avec le volcanisme,
l'une des manifestations de la
tectonique des plaques



Le nouveau zonage sismique est entré en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011.

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE SISMIQUE**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras



à l'intérieur

- abritez-vous sous un meuble solide



à l'extérieur

- éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

APRÈS



- fermez le gaz et l'électricité



- ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur



- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

rejoignez le lieu de regroupement



TROUSSE D'URGENCE

Préparer à toute fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- Vos papiers et un peu d'argent
- Une trousse à pharmacie
- Vos médicaments courants (pour une semaine) et médicaments d'urgence
- Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo)
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Une réserve d'eau potable
- Une radio avec piles de rechange

NUMÉROS UTILES

► Mairie	04.93.02.00.22
► Mail mairie	mairie.st-sauveur-sur-tinee@wanadoo.fr
► Pompiers (poste fixe)	18
► SAMU	15
► Gendarmerie	17
► Numéro européen secours (téléphone mobile)	112
► Préfecture	04.93.72.20.00
► DDTM	04.93.72.72.72
► Météo départementale (tarif spécial)	04.92.29.48.48
► Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



FICHES DES BONS REFLEXES – à détacher et conserver dans un lieu rapidement accessible ✎

CONDUITE A TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

DANS TOUS LES CAS →					
INONDATION →					
SÉISME →		PENDANT LES SECOUSSES → 	A L'INTÉRIEUR ARRÊTEZ VOUS DANS UN MURET 	A L'EXTERIEUR, SI CHOCOULE VOUlez DES SATURNINES 	EN VOITURE, ARRÊTEZ VOUS ET NE DÉMARRAGEZ PAS
MOUVEMENTS DE TERRAIN →		A L'INTÉRIEUR 	A L'EXTERIEUR 	EN CAS DE GLISEMENT OU D'ÉBOUTEMENT 	EN CAS D'EFFONDREMENT (CAVITE)
VIGILANCE MÉTÉO →				VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVUS. TENZEZ VOUS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS...).	
CANICULE →		FORMEZ LES VOlets, LES FENêTRes ET LES portes 	METTEZ VOUS à l'abri 	RAFRAîCHISSEZ VOUS 	BUEZ RÉGULIèREMENT
GRAND FROID →		RÉSERVEZ VOUS à l'abri 	FERMEZ LES volets, LES FENêTRes ET LES portes 		
FEU DE FORêt →					FERMEZ PORTES ET FENêTRes ET BOUCHEZ LES ENTRées d'AIR
ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE →					
RUPTURE DE BARRAGE			GAGNEZ IMMéDIATEMENT LES HAUTEURS 	A DÉFAUT MONTEZ DANS LES ETages SUPéRIEURS 	COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITé